



**CHÂTEAUROUX  
MÉTROPOLE**

Le jeudi 29 juin 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2023 et sous la Présidence de Mme Pascale BAVOUZET, Président, a délibéré.

Présents (39) : Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (14) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Gil AVÉROUS ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Frédérique GERBAUD, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Ludovic RÉAU, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 3/07/2023

### **43 : Soutien à la prise en charge de la formation BAFA**

Les trois équipements socioculturels, situés en quartiers prioritaires de la Ville, qui œuvrent en faveur des jeunes de 17 à 25 résidant sur ces territoires, ont fait part des difficultés rencontrées par ces derniers pour entrer dans un cursus de formation et/ou à trouver du travail tout en considérant devoir faire face à une pénurie d'animateurs pour intervenir dans leurs Accueils collectifs pour mineurs (ACM).

Faciliter l'accès de ces jeunes des QPV au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) constitue pour la collectivité un véritable enjeu. En effet, cette qualification qui permet d'encadrer

des enfants et adolescents fréquentant les Accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement, peut constituer un premier pas vers l'employabilité, l'autonomie et la responsabilisation.

Pour ces raisons, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole financera partiellement l'accueil de ces jeunes issus des QPV dans les centres socioculturels situés dans ces mêmes secteurs à hauteur de 500 € par stagiaire et dans la limite de 1 500 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette question,

-de verser à la Ville de Châteauroux une somme de 500 € par bénéficiaire dans la limite de 1 500 € à partir des crédits inscrits sur la ligne 65 518 65131 4140-CDV 6A103054 900.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance

M. Fabien BISTON

M. Christian BARON